

GARANTIE D'UN MONTANT DE : 1 000 000 €

Délivrée à :

SARL Agence BE

RCS : 981598857

1 boulevard DES DIABLES BLEUS

38000 GRENOBLE

Numéro Attestation : 155653

Représenté(e) par :

Madame Aurélie EDGARD en qualité de Gérante

Madame Nelly BEAUP en qualité de Gérante

A compter du **07/02/2025** jusqu'au **31/12/2025**

AU TITRE DE L'ACTIVITE DE SYNDIC DE COPROPRIETES

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE ATTESTATION D'UN MONTANT DE 600 000 €

Fait à Paris, le 10/02/2025

Numéro de client sociétaire : 172682X

Le directeur général

Alain LEDEMAI



GALIAN-SMABTP, Société Anonyme au capital de 87.976.100,52 euros - RCS Paris 423 703 032
Adresse du siège social : 89, rue La Boétie 75008 Paris
Site web : www.galian-smabtp.fr - Entreprise régie par le code des Assurances.



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

(Loi du 2 janvier 1970 - Décret N°72.678 du 20 juillet 1972)

Période du 07/02/2025 au 31/12/2025

GALIAN-SMABTP, Société Anonyme au capital de 87.976.100,52 euros – RCS Paris 423 703 032

Adresse du siège social : 89, rue la Boétie 75008 Paris, atteste que :

SARL Agence BE

RCS : 981598857

1 boulevard DES DIABLES BLEUS
38000 GRENOBLE

Représenté(e) par :

Madame Aurélie EDGARD en qualité de Gérante

Madame Nelly BEAUP en qualité de Gérante

est garanti par le contrat n° RCP_01_172682X souscrit auprès de GALIAN-SMABTP, actuellement en cours pour la période du 07/02/2025 au 31/12/2025.

Ledit contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle, pouvant incomber à l'Assuré, au titre des dommages causés aux tiers et du fait de ses activités telles qu'elle sont définies aux Conditions Générales :

- **Les activités visées par l'article 1er de la Loi n° 70-9 du 2 Janvier 1970 et de ses textes subséquents et les articles L.211-1 et R.211-1 et suivants du Code du Tourisme, ainsi que les activités annexes et connexes relevant dudit texte.**

Il comporte des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1er septembre 1972 et ses modifications ultérieures.

La présente attestation est valable pour la période du **07 February 2025 au 31 December 2025 pour l'activité SYNDIC DE COPROPRIETES.**

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des termes et limites du contrat d'assurance susmentionné.

Fait à PARIS, le 10/02/2025

Pour l'Assureur,

Alain LEDEMAY, Directeur Général GALIAN-SMABTP :

